

Initiatives ministérielles

les travaux de la Chambre soient suspendus pour permettre la tenue d'un débat d'urgence.

Je voudrais que le député comprenne qu'il ne convient pas, à l'heure actuelle, que je donne suite à sa demande. Le député sait qu'il dispose d'autres moyens pour signaler cette question à l'attention de la Chambre et du gouvernement.

Je remercie le député pour m'avoir donné un préavis et fourni autant de détails dans sa lettre. Cela m'a beaucoup aidé à prendre ma décision.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI CONCERNANT L'EXPLOITATION DU CHAMP D'HYDROCARBURES HIBERNIA

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-44.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Que, relativement au projet de loi C-44, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir prendre la parole dans le débat sur cette motion. C'est la première fois que j'ai l'occasion d'intervenir sur ce sujet, et je suis certain que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne verra pas d'objection à ce que j'utilise mes dix minutes, ou les neuf et demie qu'il me reste.

Il me coûte d'appuyer une telle motion, mais c'est l'intérêt non seulement des Terre-Neuviens, mais de tous les Canadiens qui est en cause. Il faut bien le dire, il s'agit d'abord et avant tout d'un projet canadien. On le voit comme un projet touchant principalement Terre-Neuve. C'est ce qui est ressorti des débats à la Chambre au cours des derniers jours. Je suppose que cela se comprend, vu

que la construction de l'embase-poids est en cours dans ma circonscription, à Terre-Neuve, qu'un des modules sera construit dans ma circonscription et que le pétrole se trouve à 200 milles au sud-est de Terre-Neuve.

• (1720)

Ce projet sera réalisé au Canada dans une proportion de 65 p. 100, ce qui est plus du double de ce qui se fait habituellement dans des projets de cet ordre. Je me reporte tout particulièrement aux projets d'exploitation du pétrole de la mer du Nord. Nous avons fait beaucoup de progrès depuis ce temps.

Voici en gros la teneur de ce projet. La conception et la construction du projet Hibernia, la plus grande entreprise d'exploitation d'énergie qu'on ait jamais réalisée au Canada, se traduiront par des possibilités d'affaires, des défis et des occasions non négligeables d'exploiter les compétences des Canadiens. Le pays sera à la fine pointe de la technologie et ce, non seulement à Terre-Neuve, mais dans tout le Canada.

Le gisement est exploité par un consortium de sociétés pétrolières dirigées par Mobil Oil. Je pense que c'est un fait bien connu. Le projet jouit d'un important financement des gouvernements tant fédéral que provincial. Nous y travaillons depuis l'époque où l'honorable Joey Smallwood était premier ministre de Terre-Neuve. Combien d'autres premiers ministres auront à jouer un rôle dans cette affaire? Combien de temps encore la situation va-t-elle durer? Pendant encore combien de temps devons-nous négocier?

J'ai ici la chronologie des événements, mais il faudrait beaucoup de temps pour tout vous donner en détail. Mobil Oil a obtenu le premier permis d'exploration en 1965. En 1966, on forait le premier puits. De 1966 à 1978, c'était l'exploration en règle. Nous sommes maintenant en 1990. En 1988, les Terre-Neuviens se sont vu promettre que le soleil brillerait sur leur province et que ce serait la fin des vaches maigres. Par la suite, le pays a obtenu la promesse que ce projet serait mis en oeuvre.

Je peux vous annoncer que l'embase-poids, qui est essentiellement une plate-forme de béton installée sur un fond d'environ 250 pieds, à 200 milles au large de Terre-Neuve, sera construite dans cette province, où l'on montera aussi un module.

Pour ceux qui ne seraient pas au courant des détails de cette construction, disons que nous avons une plate-forme comportant cinq modules. Il y aura un module de traitement, un module pour les boues, un module de service, un module de logement et le module qui sera